

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 392

12 février 2014

SOMMAIRE

3P Condor HoldCo S.à r.l.	18795	Microcomp Holding S.A. SPF	18773
Arc Constructions S.A.	18804	Monocle	18800
Bienna S.à r.l.	18790	Paoli S.A.	18809
Black Stone Overseas Investments S.A.	18770	Perlefin S.à r.l.	18778
Delphi Global Investments LLP, Luxem- bourg Branch	18806	Polaris Luxembourg II S.à r.l.	18786
Discovery Luxembourg 1 S.à r.l.	18811	Porphyry Font S.à r.l.	18804
European Healthcare S.à r.l.	18777	Porta Volta Developments S.C.A.	18813
Finance Investissement Participations S.A.	18804	Post Properties S.à r.l.	18804
Financière Daunou 11 S.A.	18797	Projectswiss S.à r.l.	18808
GAI S.à r.l.	18777	RE Capital S.à r.l.	18813
Hartman Lux S. à r.l.	18796	S.A.F.E. International Group S.à r.l.	18776
Hospitality Invest S.à r.l.	18797	Sancar Property and Trading S.à r.l.	18773
Jefferies Umbrella Fund	18776	Simple to Process	18809
Kerala S.A.	18796	SRE Consulting S.A.	18801
Liane Properties S.à r.l.	18797	Talvex Holding S.A.	18808
Lima Logistics Holdco S.à r.l.	18778	Taurus Euro Retail II Holding S.à r.l.	18793
Lufkin Industries Europe Holdings S.à r.l.	18778	Tolama Investments S.A.	18796
Luxglobal Trust Services S.A.	18798	Triton Luxembourg GP Eudora S.C.A. ...	18789
Magna Power S.A.	18801	Valeant International Luxembourg S.à r.l.	18798
Manin S.à r.l.	18815	V Finance S.A.	18789
Marketing Consulting Construction S.A.	18800	Visulux S.à r.l.	18809
Marpelin S.A.	18803	Visulux S.à r.l.	18815
Microcomp Holding S.A.	18773	Winch Properties S.à r.l.	18816
		WS Invest Lux S.à r.l.	18792
		WS Invest S.C.A., SICAV-FIS	18807

Black Stone Overseas Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 182.922.

— STATUTS

L'an deux mil treize, le douze décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Pietro POMA MURIALDO, administrateur de sociétés, né le 15 avril 1959 à San José (Costa Rica) demeurant 968 Centro Colon, San José, Costa Rica;

ici représenté par Madame Anne Françoise FOUSS, employée privée, née le 13 novembre 1969 à Rocourt Belgique, demeurant professionnellement au 7 a Rue des Glacis à L-1628 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 23 septembre 2013.

Ladite procuration, après signature ne varietur par les parties comparantes et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BLACK STONE OVERSEAS INVESTMENTS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers que la société considérera utile pour l'accomplissement de son objet.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ces soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, brevets et marques de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra également accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers pour compte propre.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à 31.000,- EUR (TRENTE ET UN MILLE EUROS) représenté par 310 (TROIS CENT DIX) actions d'une valeur nominale de 100,- EUR (CENT EUROS) chacune.

Le capital autorisé est fixé à 10.000.00,- EUR (DIX MILLION D'EUROS), représenté par 100.000 (CENT MILLE) actions d'une valeur nominale de 100,- EUR (CENT EUROS) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le conseil d'administration est pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration ou l'administrateur unique en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration ou l'administrateur unique aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle. Toutefois si la société n'a qu'un actionnaire la société peut être administrée, au choix de l'actionnaire unique par un administrateur unique, nommé pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'actionnaire unique, et toujours révocable par lui.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature de l'administrateur unique, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 1^{er} mercredi du mois de juin à 11 heures et pour la première fois en 2014.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2013.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce

prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions Générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant, représenté comme dit est, déclare souscrire le capital comme suit:

Monsieur Pietro POMA MURIALDO prénommée: 310 actions;

TOTAL: 310 actions.

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de 31.000,- EUR (TRENTE ET UN MILLE EUROS) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille deux cents euros (1.200,- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, il a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.
2. Est nommé administrateur:

Monsieur Alessandro LUCIDI, agent immobilier, né le 21 mars 1951 à Genzano (RM) Italie, demeurant Via San Giovanni 3, 0310 Serrone, FR, Italie.

Le mandat de l'administrateur unique sera exercé à titre gratuit.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes: la société anonyme fiduplan s.a. (immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 44563) ayant son siège social 87, allée Léopold Goebel à L-1635 Luxembourg.

4. Le mandat de l'administrateur unique et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2018.

5. Le siège social de la société est fixé à L-1628 Luxembourg, 7a rue des Glacis.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire par nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A.F. FOUSS, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 décembre 2013. Relation: LAC/2013/57637. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Référence de publication: 2014000048/157.

(130223589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2013.

Sancar Property and Trading S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 49.152.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises à Luxembourg en date du 13 janvier 2014

En date du 13 janvier 2014, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

L'associé prend acte des démissions des deux Gérants de la Société (Monsieur François Georges et Monsieur René Verdier), et décide de nommer Monsieur Gilles Dupin, Dirigeant de compagnie d'assurance, né à Paris (France), le 1^{er} février 1955, résidant à L-2111 Luxembourg 15, rue Guillaume de Machault, en qualité de Gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Sancar Property and Trading S.à.r.l.

Référence de publication: 2014006312/17.

(140006587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2014.

**Microcomp Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Microcomp Holding S.A.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 68.403.

In the year two thousand and thirteen, on the twelfth of December.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of MICROCOMP HOLDING S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg, section B number 68.403, having its registered office at L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach, incorporated by deed of Maître Gérard Lecuit, notary then residing in Hesperange, on January 25, 1999, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 301 of April 29, 1999.

The Meeting is presided over by Rika Mamdy, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Arlette Siebenaler, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Annick Braquet, with professional address in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, shares are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- That the agenda of the Meeting is the following:

1.- Amendment of article 1 of the articles of incorporation so as to read as follows:

"There is hereby established a public limited liability company ("société anonyme") (hereafter the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, (hereafter the "Law on Commercial Companies"), by the law of 11 May 2007 concerning "Sociétés de Gestion de Patrimoine Familial" (Family wealth management company) (hereafter the "SPF Law") and by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles")."

The Company will exist under the name of "MICROCOMP HOLDING S.A. SPF".

2.- Amendment of Article 4 of the articles of incorporation so as to read as follows:

"The sole object of the Company is the acquisition, the holding, the management and the realization of financial assets, as defined in Article 2 of the Law of May 11, 2007 concerning "Sociétés de Gestion de Patrimoine Familial"(Family wealth management company)".

3. Adding of a paragraph to article 5 of the articles of incorporation which will read as follows:

"The shares may be only be held by qualifying investors as defined in article 3 of the SPF Law.»

4.- Amendment of article 21 of the articles of incorporation so as to read as follows:

"All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the Law on Commercial Companies, as amended, and the SPF Law".

5.- Miscellaneous.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution:

The Meeting decides to amend the name of the company into MICROCOMP HOLDING S.A. SPF, and to amend article 1 of the articles of incorporation so as to read as follows:

"There is hereby established a public limited liability company ("société anonyme") (hereafter the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, (hereafter the "Law on Commercial Companies"), by the law of 11 May 2007 concerning "Sociétés de Gestion de Patrimoine Familial" (Family wealth management company) (hereafter the "SPF Law") and by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

The Company will exist under the name of MICROCOMP HOLDING S.A. SPF."

Second resolution

The meeting decides to amend Article 4 of the articles of incorporation so as to read as follows:

""The sole object of the Company is the acquisition, the holding, the management and the realization of financial assets, as defined in Article 2 of the Law of May 11, 2007 concerning "Sociétés de Gestion de Patrimoine Familial"(Family wealth management company)"."

Third resolution

The meeting decides to add a paragraph to article 5 of the articles of incorporation which will read as follows:

«The shares may only be held by qualifying investors as defined in article 3 of the SPF Law.»

Fourth resolution

The meeting decided to amend article 21 of the articles of incorporation so as to read as follows:

"All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the Law on Commercial Companies, as amended, and the SPF Law".

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le douze décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MICROCOMP HOLDING S.A., R.C.S. Luxembourg numéro B 68.403, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 30 janvier 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 301 du 29 avril 1999.

L'assemblée est présidée par Rika Mamdy, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. Toutes les actions étant représentées à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme (ci-après la «Société»), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi sur les Sociétés»), la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («Loi sur les SPF»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La Société existe sous la dénomination de MICROCOMP HOLDING S.A. SPF»

2.- Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

3. Ajout d'un alinéa à l'article 5 des statuts libellé comme suit:

«Les actions de la Société sont réservées aux investisseurs définis à l'article 3 de la loi sur les SPF.»

4. Modification de l'article 21 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des présents Statuts, il est fait référence à la Loi sur les Sociétés et à la Loi sur les SPF.»

5. Divers.

L'assemblée ayant entendu l'ordre du jour, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en MICROCOMP HOLDING S.A. SPF et de modifier l'article premier des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme (ci-après la «Société»), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi sur les Sociétés»), la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («Loi sur les SPF»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La Société existe sous la dénomination de «MICROCOMP HOLDING S.A. SPF».

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'ajouter un alinéa à l'article 5 des statuts libellé comme suit:

«Les actions de la Société sont réservées aux investisseurs définis à l'article 3 de la loi sur les SPF.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 21 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des présents Statuts, il est fait référence à la Loi sur les Sociétés et à la Loi sur les SPF.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont procès verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. MAMDY, A. SIEBENALER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 décembre 2013. Relation: LAC/2013/58226. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Référence de publication: 2014000277/144.

(130223585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2013.

Jefferies Umbrella Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 34.758.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 30 décembre 2013

Il est décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Adrian HOPE en tant qu'Administrateur de la Société
- de coopter Monsieur Avtandil GIGNEISHVILI, résidant professionnellement au 68 Upper Thames Street, EC4V 3BJ Londres, Royaume-Uni en tant qu'Administrateur de la Société en remplacement d' Adrian HOPE.
- que Monsieur Avtandil GIGNEISHVILI terminera le mandat de son prédécesseur
- de proposer à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires de ratifier la cooptation de Monsieur Avtandil GIGNEISHVILI en tant qu'Administrateur.

Certifié conforme et sincère

Pour JEFFERIES UMBRELLA FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2014006123/18.

(140006147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2014.

S.A.F.E. International Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 123.222.

—
L'an deux mille treize.

Le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Aymeric KEMPF, gérant de société, demeurant à L-1212 Luxembourg, 13, rue des Bains.

Lequel comparant est ici représenté par Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 16 décembre 2013,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'il est l'associé unique de la société à responsabilité limitée S.A.F.E. International Group S.à r.l., avec siège social à L-1528 Luxembourg, 2, Boulevard de la Foire, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 123.222 (NIN 2007 2400 063).

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 janvier 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 284 du 2 mars 2007, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 janvier 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 714 du 26 avril 2007;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 janvier 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 524 du 11 mars 2009;

suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 20 mai 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1793 du 5 août 2011.

Que le capital social de la société s'élève à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (€ 125.-) chacune, toutes attribuées à Monsieur Aymeric KEMPF.

Ensuite le comparant, représenté comme dit ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence du montant de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) pour le porter de son montant actuel de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) au montant de VINGT-CINQ MILLE EUROS (€ 25.000.-) par la création et l'émission de cent (100) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts existantes.

Les cent (100) parts sociales nouvelles sont entièrement souscrites et libérées par l'associé unique moyennant un apport en nature consistant dans l'apport de cent (100) parts sociales qu'il détient dans la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Holding Lukemis S.à r.l., avec siège social à L-1528 Luxembourg, 2, Boulevard de la Foire, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.430, évaluées au montant de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-).

Le Souscripteur a déclaré qu'il est le seul propriétaire des parts apportées et que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il n'existe aucune restriction à la cessibilité de l'Apport.

Le Souscripteur a déclaré avec la Société qu'il accomplira toutes les formalités relatives au transfert valable de l'Apport à la Société, et notamment dans le cadre des sociétés dont les titres sont apportés.

Preuve de l'existence et de la valeur de l'Apport a été donnée au notaire soussigné par la production d'un contrat d'apport de titres établi en date du 17 décembre 2013, d'un rapport d'évaluation du 17 décembre 2013 ainsi que d'un certificat du gérant de la société à responsabilité limitée Holding Lukemis S.à r.l..

Une copie de ces documents, après avoir été signés "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, demeurent annexés au présent acte pour être enregistrés ensemble avec celui-ci.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de VINGT-CINQ MILLE EUROS (€ 25.000.-), représenté par deux cents (200) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune, toutes attribuées à Monsieur Aymeric KEMPF, gérant de société, demeurant à L-1212 Luxembourg, 13, rue des Bains."

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 18 décembre 2013. Relation: ECH/2013/2444. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 24 décembre 2013.

Référence de publication: 2014000369/65.

(130223656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2013.

European Healthcare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 144.082.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2014.

Référence de publication: 2014002199/10.

(140001206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

GAI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 58.181.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2014.

Référence de publication: 2014002264/10.

(140001405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Lufkin Industries Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 173.060.

Suite à la conversion de la forme juridique de l'actionnaire unique de la Société en date du 26 août 2013, la forme juridique de l'actionnaire unique a été changé de «Inc.» à «LLC»; le numéro d'immatriculation a été changé de 1121700 à 801840255 et le nom de l'actionnaire unique a été changé de Lufkin Industries, Inc. à Lufkin Industries LLC. L'adresse de l'actionnaire unique reste néanmoins 601 South Raguet Street, USA-75902-0849 Lufkin, Texas.

Suite aux résolutions en date du 15 décembre 2013, l'actionnaire unique de la Société a décidé d'accepter avec effet immédiat la démission de:

- Monsieur Christopher L. BOONE, gérant de catégorie «A»;
- Monsieur Alejandro CESTERO, gérant de catégorie «A»;
- Monsieur Lux LEROI, gérant de catégorie «B»; et de
- Madame Sarah BONALLA, gérant de catégorie «B»;

et de nommer avec effet de ce date Monsieur Arjan Cornelis VAN DER LINDE gérant unique de la Société, ayant son adresse professionnellement au Amsteldijk 166, 1079 LH Amsterdam, Les Pays-Bas pour une durée indéterminée.

Pour Lufkin Industries Europe Holdings S.à r.l.

S.Th. Kortekaas

Mandataire

Référence de publication: 2014006465/23.

(140006534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Perlefin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 67.962.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014002538/10.

(140002113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Lima Logistics Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 182.920.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the ninth day of the month of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Lima Logistics Pledgeco S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12, 500) and in the process of being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg,

represented by Mr Joe Zeaiter, jurist, professionally residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 9 December 2013, which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company Lima Logistics Holdco S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Lima Logistics Holdco S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may also carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate, properties and real estate rights in Luxembourg and abroad as well as any participations in any real estate enterprise or undertaking in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations and assets.

The Company may further give guarantees, grant security interests, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may also acquire loans including at a discount, originate loans and lend funds under any form, advance money or give credit on any terms including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind to any person or entity as it deems fit in relation to any real estate enterprise or undertaking. The Company may enter into swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions, and, without prejudice to the generality of the foregoing, employ any techniques and instruments in connection with its real estate activities. The Company may also enter into any guarantees, contracts of indemnities, security interests and any other equivalent agreements in order to receive the benefit of any guarantee and/or security interest granted in the context of such real estate activities. The Company may undertake any roles necessary in connection with such lending activity including, without limitation, the role of arranger, lead manager, facility agent, security agent, documentation agent. The Company shall not undertake such real estate lending or real estate loan acquisition activities in a way that would require it to be regulated pursuant to the Luxembourg act dated 5 April 1993 on the financial sector, as amended or any future act or regulation amending or replacing such act.

The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five per cent (75%) of the Company's share capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who do not need to be shareholders.

The sole manager or as the case may be, the board of managers, is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of association to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be, the board of managers.

Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be, the board of managers, has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company and not reserved by law or these articles of association to the general meeting of shareholders.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but their appointment may also be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman of that meeting or, in its absence, by any two managers. Copies or excerpts of such minutes shall be signed by the chairman of that meeting or by any two managers.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers.

Art. 8. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) with respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) in the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

At no time shall the Company have more than thirty (30) shareholders. At no time shall an individual be allowed to become a shareholder of the Company.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2014.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

Subscriber	Number of shares	Subscription price (EUR)
Lima Logistics Pledgeco S.à r.l.	500	12,500
Total	500	12,500

Evidence of the payment of the total subscription price has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Extraordinary General meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at: 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
2. The following person is appointed manager of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company with such signature powers as set forth in the articles of association of the Company:
 - BRE/Management 7 S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 180.304,

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

The document having been read to the appearing party, who requested that the deed should be documented in English, the said appearing party signed the present original deed together with the notary, having personal knowledge of the English language. The present deed, worded in English, is followed by a translation into German. In case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, the said appearing party signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausenddreizehn, am neunten Tag des Monats Dezember.

Vor dem unterzeichnenden Notar Maître Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen,

Lima Logistics Pledgeco S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, deren Gesellschaftskapital zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) beträgt, und noch nicht im Registre de commerce et des sociétés in Luxembourg eingetragen ist,

hier vertreten durch Herrn Joe Zeaiter, Jurist, beruflich wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht vom 9. Dezember 2013, welche vorliegender Urkunde beigelegt ist um mit dieser bei der Registrierungsbehörde eingereicht zu werden.

Die erschienene Partei hat in ihrer vorgenannten Eigenschaft den unterzeichnenden Notar ersucht, die Gründungssatzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) "Lima Logistics Holdco S.à r.l." wie folgt zu beurkunden.

Art. 1. Gesellschaftsname. Eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit dem Namen "Lima Logistics Holdco S.à r.l." (die "Gesellschaft") wird hiermit von der erschienenen Partei und allen Personen, die gegebenenfalls zukünftig als Gesellschafter eintreten, gegründet. Die Gesellschaft wird durch vorliegende Satzung und durch die entsprechende luxemburgische Gesetzgebung geregelt.

Art. 2. Gesellschaftszweck. Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen in jeder beliebigen Form an in- und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form von Investitionen, sowie den Erwerb durch Kauf, Zeichnung oder andere Art und Weise wie Übertragung durch Verkauf oder Tausch von Finanzinstrumenten jeder Art und die Verwaltung, Aufsicht und Entwicklung ihres Portfolios.

Die Gesellschaft kann ebenfalls alle Transaktionen welche sich auf direkten oder indirekten Erwerb von Grundbesitz, Eigentum, und Grundbesitzrechte in Luxemburg oder im Ausland oder auf den Erwerb von Beteiligungen an Unternehmen welche im Besitz von Grundrechten sind oder von Unternehmensbeteiligungen jedweder Form beziehen, durchführen sowie die Verwaltung, Aufsicht und Entwicklung dieser Beteiligungen und dieses Vermögen ausführen.

Die Gesellschaft kann Bürgschaften geben, Sicherheiten leisten, Darlehen ausgeben oder die Gesellschaften an denen die Gesellschaft direkte oder indirekte Beteiligungen besitzt oder die zur Gruppe von Gesellschaften gehört, der die Gesellschaft angehört, in jeder anderen Form unterstützen.

Die Gesellschaft kann außerdem in jeder beliebigen Form Darlehen erwerben, auch mit Preisnachlass, Darlehen vergeben, Kapital verleihen, sowie Vorschüsse gewährleisten oder unter jeglichen Konditionen Kredite vergeben, einschließlich und ohne Einschränkungen derer Kredite, in Bezug auf ein Immobilien-Unternehmen oder -Unterfangen, die sich von jeglichen Kreditaufnahmen der Gesellschaft oder von der Ausgabe von Kapital oder Schuldtitel jeglicher Art an alle Personen und Unternehmen, für die es für richtig empfunden wurde, ergeben. Die Gesellschaft kann Swaps, Futures, Forwards, derivative Instrumente, Optionen, Rückkäufe, Wertpapierverleihe und ähnliche Transaktionen abschließen und unbeschadet der Allgemeingültigkeit des Vorstehenden, jegliche Methode und Instrumente im Zusammenhang mit ihren

Immobiliengeschäften einsetzen. Die Gesellschaft kann auch jegliche Verträge über Garantien, Entschädigungen, Sicherheiten und alle weiteren äquivalente Verträge abschließen, so dass der Nutzen der, im Rahmen solcher Immobilien-geschäfte vergebenen, Garantien und/oder Sicherheiten ihr zu Gute kommen kann. Die Gesellschaft kann im Rahmen solcher Immobilien-geschäfte jegliche erforderliche Rolle übernehmen, einschließlich und ohne Einschränkungen der Rolle des Arranger, lead Manager, Facility Agent, Security Agent, Documentation Agent. Die Gesellschaft wird die Tätigkeit der Immobilienfinanzierung oder des Immobilienkrediterwerbs nicht in einer Weise ausüben, die eine Regulierung erfordern würde gemäß der geänderten Fassung des Gesetzes des 5. Aprils 1993 bezüglich des Finanzsektors oder jeglichen zukünftigen Gesetzes oder Regulierungsmaßnahme, die dieses Gesetz abändern oder ersetzen sollte.

Die Gesellschaft kann alle geschäftlichen, technischen, finanziellen ebenso wie alle andere direkt oder indirekt verbundenen Tätigkeiten welche die Erfüllung des Geschäftszwecks in den oben genannten Bereichen erleichtern, vornehmen.

Unter anderem wird die Gesellschaft allen Gesellschaften ihres Portfolios die für die Verwaltung, Entwicklung und Aufsicht dieser Gesellschaften notwendigen Leistungen zur Verfügung stellen. Für diesen Zweck kann die Gesellschaft die Unterstützung anderer Berater beanspruchen und auf solche zurückgreifen.

Art. 3. Geschäftsdauer. Die Gesellschaft ist auf unbegrenzte Dauer gegründet

Art. 4. Gesellschaftssitz. Die Gesellschaft hat ihren Sitz in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg. Dieser kann, durch Beschluss einer außerordentlichen

Generalversammlung der Gesellschafter die sich, in der für die Abänderung der Satzung vorgesehenen Art und Weise beraten, an jeden Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Der eingetragene Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss des Geschäftsführers, beziehungsweise durch die Geschäftsführung innerhalb der Gemeinde verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Geschäfts- und Zweigstellen in Luxemburg und im Ausland errichten.

Sollte der Geschäftsführer, oder im Falle einer Geschäftsführung die Geschäftsführung, feststellen, dass außerordentliche politische, wirtschaftliche oder soziale Ereignisse eingetreten sind oder unmittelbar bevorstehen welche die normalen Tätigkeiten der Gesellschaft an ihrem eingetragenen Sitz oder die problemlose Kommunikation zwischen diesem Sitz und Personen im Ausland beeinträchtigen könnten, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zum vollständigen Ende solcher ungewöhnlichen Umstände ins Ausland verlegt werden; derartige vorläufige Maßnahmen haben keine Auswirkung auf die staatliche Zugehörigkeit der Gesellschaft, die unbeschadet einer solchen vorübergehenden Sitzverlegung eine luxemburgische Gesellschaft bleibt. Solche vorübergehenden Maßnahmen werden vom Geschäftsführer oder, im Falle einer Geschäftsführung, von der Geschäftsführung vorgenommen und jeglichen betroffenen Personen mitgeteilt.

Art. 5. Gesellschaftskapital. Das ausgegebene Gesellschaftskapital der Gesellschaft beläuft sich auf zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500), eingeteilt in fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25).

Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter in der für die Abänderung der Satzung vorgesehenen Art und Weise erhöht oder verringert werden und die Gesellschaft kann seine anderen Gesellschaftsanteile durch Beschluss der Gesellschafter zurückkaufen.

Verfügbare Anteilsprämien können verteilt werden.

Art. 6. Übertragung der Anteile. Die Anteile sind unter den Gesellschaftern frei übertragbar. Soweit es das Gesetz nicht anders bestimmt, bedarf die Übertragung von Anteilen auf Dritte der

Einwilligung von Gesellschaftern, welche zusammen mindestens fünfundsiebzig Prozent (75%) des Gesellschaftskapitals halten.

Art. 7. Geschäftsführung. Die Geschäftsführung der Gesellschaft erfolgt durch einen oder mehrere Geschäftsführer die keine Gesellschafter sein müssen.

Der alleinige Geschäftsführer beziehungsweise die Geschäftsführung ist mit den weitestreichenden Befugnissen ausgestattet, das Geschäft der Gesellschaft zu verwalten und ist dazu befugt, jede Handlungen und Tätigkeiten, die mit dem Gegenstand der Gesellschaft im Einklang stehen, zu genehmigen und/oder auszuführen. Sämtliche Befugnisse, die nicht ausdrücklich per Gesetz oder durch die vorliegende Satzung den Gesellschaftern vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Geschäftsführers beziehungsweise der Geschäftsführung.

Gegenüber Dritten hat der Geschäftsführer beziehungsweise die Geschäftsführung die weitestreichenden Befugnisse um in allen Umständen, im Namen und Auftrag der Gesellschaft zu handeln und in jeden Umständen, jeden Akt und jede Handlung, welche nicht durch die vorliegende Satzung oder durch die entsprechende luxemburgische Gesetzgebung im Kompetenzbereich der Gesellschafterversammlung liegt, im Auftrag der Gesellschaft vorzunehmen, zu erlauben und gutzuheißen.

Die Geschäftsführer werden durch mehrheitlichen Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter gewählt und abberufen, welche ihre Befugnisse und die Amtsdauer beschließt. Wenn keine Frist gesetzt wird, dann sind die Geschäfts-

fürer auf unbestimmte Zeit ernannt. Die Geschäftsführer können wiedergewählt werden, jedoch kann ihre Ernennung zu jeder Zeit mit oder ohne Grund (ad nutum) widerrufen werden.

Im Falle mehrerer Geschäftsführer bilden diese die Geschäftsführung. Jeder Geschäftsführer kann an jeder Sitzung der Geschäftsführung teilnehmen mittels Telefonkonferenz oder anderen zur Verfügung stehenden Kommunikationsmitteln insofern gewährleistet ist, dass alle an der Sitzung teilnehmenden Personen sich hören und miteinander kommunizieren können. Eine Sitzung kann jederzeit mittels einer Telefonkonferenz oder ähnlichen Kommunikationsmitteln abgehalten werden. Die Teilnahme oder das Abhalten einer Sitzung mit Hilfe dieser Mittel entspricht einer persönlichen Teilnahme an der betroffenen Sitzung. Die Geschäftsführer können sich in den Sitzungen ohne Einschränkung der Anzahl der Vollmachten durch einen anderen Geschäftsführer, der hierzu bevollmächtigt ist, vertreten lassen.

Die Geschäftsführer sind mindestens vierundzwanzig (24) Stunden vor Beginn einer Sitzung der Geschäftsführung mittels schriftlicher Einberufung, zu benachrichtigen, außer in Notfällen, in welchem Fall die Art und die Gründe dieser Umstände in der Einberufung erläutert werden müssen. Auf das Recht auf die oben beschriebene Weise einberufen zu werden kann jeder Geschäftsführer durch schriftliche Zustimmung per Telegramm, Telekopie, Email, Telefax oder per ähnlichem Kommunikationsmittel verzichten. Spezifische Einberufungen sind nicht notwendig für Sitzungen, welche vorher zu einem durch Geschäftsführungsbeschluss genehmigten Zeitplan und zu vorgesehenen Zeiten und an vorbestimmten Orten abgehalten werden.

Entscheidungen der Geschäftsführung werden durch die Mehrheit der Geschäftsführer der Gesellschaft gefasst.

Die Protokolle aller Geschäftsführerratssitzungen werden vom Vorsitzenden der Sitzung oder, in seiner Abwesenheit, von zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet.

Schriftliche Beschlüsse der Geschäftsführung können, aus einem einzigen oder mehreren einzelnen Dokumenten, gültig abgeschlossen werden, wenn sie von allen Mitgliedern der Geschäftsführung schriftlich, per Telegramm, Telefax oder per ähnlichem Kommunikationsmittel genehmigt wurden. Die verschiedenen Dokumente gleichen Inhalts bilden zusammen einen gültigen schriftlichen Beschluss. Beschlüsse der Geschäftsführung, einschließlich schriftliche Beschlüsse, können von einem einzelnen Geschäftsführer beweiskräftig beglaubigt und ein Auszug davon beweiskräftig unterschrieben werden.

Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers und durch die Unterschrift eines einzelnen Geschäftsführers im Falle einer Geschäftsführung gebunden. Die Gesellschaft ist in jedem Fall wirksam durch die Unterschrift einer oder mehrerer hierzu durch den alleinigen Geschäftsführer, beziehungsweise durch die Geschäftsführung oder einer der Geschäftsführer, bevollmächtigten Personen, gebunden.

Art. 8. Haftung der Geschäftsführung. Die Geschäftsführer sind für Verschuldung der Gesellschaft nicht persönlich haftbar. Als Vertreter der Gesellschaft sind sie jedoch für die Ausführung ihrer Aufgaben und Pflichten verantwortlich.

Vorbehaltlich den unten aufgeführten Ausnahmen und Beschränkungen, wird jede Person, die ein Geschäftsführer oder leitender Angestellter der Gesellschaft ist oder war, von der Gesellschaft in vollem, gesetzlich erlaubten, Umfang gegen Verbindlichkeiten und gegen alle Ausgaben, welche üblicherweise entstanden sind oder von ihm gezahlt wurden in Verbindung mit Klagen, Prozessen oder Verfahren in die er als Partei oder anderweitig eintritt aufgrund dessen, dass er ein Geschäftsführer oder leitender Angestellter ist oder gewesen ist und die diesbezüglich gezahlten Beträge oder von durch deren Beilegung entstandenen Beträge, schadlos gehalten werden. Die Begriffe „Klage“, „Streitsache“, „Prozess“ oder „Verfahren“ finden auf alle anhängigen oder bevorstehenden Klagen, Streitsachen, Prozesse oder Verfahren Anwendung (zivilrechtlich, strafrechtlich oder sonstige, einschließlich Rechtsmittel) Anwendung und die Begriffe „Verbindlichkeit“ und „Ausgaben“ beinhalten ohne Beschränkung Anwaltskosten, Prozesskosten, Sicherheitsleistungen, gezahlte Beträge bei Streitbeilegung und andere Verbindlichkeiten.

Einem Geschäftsführer oder leitendem Angestellten wird keine Schadloshaltung gewährt:

(i) gegen Verbindlichkeiten gegenüber der Gesellschaft oder ihrer Gesellschafter, aufgrund von vorsätzlich begangenen unerlaubten Handlungen, Bösgläubigkeit, grober Fahrlässigkeit oder rücksichtsloser Missachtung der Aufgaben, die in seiner Amtsführung enthalten sind;

(ii) im Zusammenhang mit jeglichen Verfahren bei welchen er wegen bösgläubigem und nicht im Interesse der Gesellschaft erfolgtem Handeln, verurteilt wurde; oder

(iii) im Falle einer Beilegung, es sei denn die Beilegung ist von einem Gericht unter zuständiger Gerichtsbarkeit oder von der Geschäftsführung genehmigt worden.

Das Recht der Schadloshaltung, das hier vorgesehen ist, ist abtrennbar und berührt keine anderen Rechte auf die das Verwaltungsratsmitglied oder der leitende Angestellte jetzt oder später ein Anrecht hat, und soll fortgeführt werden in der Person, die aufgehört hat, ein Geschäftsführer oder leitender Angestellter zu sein und soll dem Vorteil der Erben, Testamentsvollstreckern und Verwaltern einer solchen Person dienen. Nichts hierin Enthaltene berührt die Rechte zur Schadloshaltung, auf die Gesellschaftspersonal, eingeschlossen Geschäftsführer und leitende Angestellte, aufgrund von Vertrag oder anderweitig durch Gesetz, Anspruch haben könnten.

Ausgaben in Verbindung mit Vorbereitung und Vertretung der Verteidigung einer Klage, Streitsache, Prozess oder Verfahren beschrieben in diesem Artikel, soll von der Gesellschaft vor der endgültigen Verfügung darüber bei Zugang jeglicher Unternehmung seitens oder im Namen eines leitenden Angestellten oder Geschäftsführers vorgestreckt werden,

um den benannten Betrag zurückzuzahlen wenn es letztlich bestimmt ist, dass er keinen Anspruch auf Schadloshaltung unter diesem Artikel hat.

Art. 9. Stimmrechte der Gesellschafter. Jeder Gesellschafter kann an kollektiven Entscheidungen teilnehmen. Die Zahl seiner Stimmen entspricht der Zahl seiner Gesellschaftsanteile und der Gesellschafter kann bei jeder Versammlung durch eine spezielle Vollmacht vertreten werden.

Art. 10. Gesellschafterversammlungen. Die Beschlüsse der Gesellschafter werden in der im luxemburgischen Gesellschaftsrecht vorgeschriebenen Form und mit der darin vorgesehenen Mehrheit, schriftlich (soweit dies gesetzlich möglich ist) oder in Gesellschafterversammlungen, gefasst. Jede ordnungsgemäß konstituierte Gesellschafterversammlung der Gesellschaft beziehungsweise jeder ordnungsgemäß schriftlicher Beschluss vertritt die Gesamtheit der Gesellschafter der Gesellschaft.

Die Einberufung der Versammlungen durch den Geschäftsführer/die Geschäftsführung hat mindestens acht (8) Tage vor der Versammlung mittels eingeschriebenen Briefes an die Gesellschafter an ihre im Anteilsregister der Gesellschaft eingetragene Adresse, zu erfolgen. Wenn das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft vertreten ist, kann die Sitzung ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

Werden Beschlüsse im Wege eines Zirkularbeschlusses der Gesellschafter gefasst, so wird der Inhalt des Beschlusses mindestens acht (8) Tage bevor der Beschluss wirksam werden soll, an alle Gesellschafter an ihre im Anteilsregister eingeschriebene Adresse mittels eingeschriebenen Briefs übersandt. Die Beschlüsse werden wirksam bei Zustimmung der vom Gesetz vorgesehenen Mehrheiten für gemeinsame Entscheidungen (oder, unter der Voraussetzung der Befriedigung der Mehrheitsvoraussetzungen, am in dieser Entscheidung festgelegten Tag). Einstimmige Zirkularbeschlüsse können jederzeit ohne vorherige Ankündigung getroffen werden.

Soweit gesetzlich nichts anderes vorgesehen ist, (i) werden die in den Gesellschafterversammlungen zu fassenden Beschlüsse von den Gesellschaftern getroffen, welche mehr als die Hälfte des Geschäftskapitals vertreten. Wird eine solche Mehrheit bei der ersten Gesellschafterversammlung nicht erreicht, werden die Gesellschafter per Einschreiben zu einer zweiten Gesellschafterversammlung geladen und die Beschlüsse werden sodann aufgrund der Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst, unbeschadet der Anzahl der vertretenen Geschäftsanteile. (ii) Die Satzung kann jedoch nur mit Zustimmung (x) der Mehrheit der Gesellschafter, welche (y) zwei Drittel des Gesellschaftskapitals vertreten, abgeändert werden und (iii) Entscheidungen, die Nationalität der Gesellschaft zu ändern, bedürfen der Zustimmung von Gesellschaftern, die einhundert Prozent (100%) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Zu keiner Zeit soll die Gesellschaft mehr als dreißig (30) Gesellschafter haben. Zu keiner Zeit soll es einer natürlichen Person gestattet sein, ein Gesellschafter der Gesellschaft zu werden.

Art. 11. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten (1.) Januar und endet am einunddreißigsten (31.) Dezember eines jeden Jahres. Das erste Geschäftsjahr, welches am Tage der Gründung der Gesellschaft beginnt, wird am 31. Dezember 2014 enden.

Art. 12. Jahresabschluss. Der alleinige Geschäftsführer beziehungsweise die Geschäftsführung erstellt jedes Jahr die Jahresabrechnung der Gesellschaft.

Jeder Gesellschafter kann die Jahresabrechnung am Sitz der Gesellschaft einsehen.

Art. 13. Gewinnverwendung. Fünf Prozent (5%) des jährlichen Nettogewinns der Gesellschaft werden der gesetzlich vorgeschriebenen Rücklage zugeführt. Diese Rücklageeinzahlungspflicht besteht nicht mehr, sobald die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals beträgt.

Die Gesellschafter können auf der Grundlage eines von dem alleinigen Geschäftsführer, beziehungsweise der Geschäftsführung angefertigten Zwischenabschlusses die Ausschüttung von Abschlagsdividenden beschließen, sofern dieser Zwischenabschluss zeigt, dass ausreichend Gewinne und andere Reserven zur Ausschüttung zur Verfügung stehen, wobei der auszuschüttende Betrag die seit dem Ende des vorhergehenden Geschäftsjahres erzielten Gewinne, für welches die Jahresabschlüsse bereits bewilligt wurden, erhöht um die vorgetragene Gewinne und ausschüttbaren Rücklagen, vermindert um die vorgetragene Verluste und die der gesetzlichen Rücklage zuzuführenden Beträge, nicht übersteigen darf.

Der Saldo kann nach Entscheidung der Gesellschafterversammlung an die Gesellschafter ausgeschüttet werden.

Das Anteilsprämienkonto kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung an die Gesellschafter ausgeschüttet werden. Die Gesellschafterversammlung kann beschließen, jeden Betrag vom Anteilsprämienkonto auf die gesetzliche Rücklage zu übertragen.

Art. 14. Auflösung. Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft ernennen die Gesellschafter einen oder mehrere Liquidatoren, bei welchen es sich nicht um Gesellschafter handeln muss, zwecks der Durchführung der Auflösung und bestimmen ihre Befugnisse und Vergütung.

Art. 15. Alleingesellschafter. Sofern nur ein Gesellschafter alle Geschäftsanteile der Gesellschaft hält, gilt Artikel 179 (2) des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften und die Artikel 200-1 und 200-2 finden u.a. Anwendung.

Art. 16. Anwendbares Recht. Sämtliche nicht ausdrücklich durch diese Satzung geregelten Angelegenheiten richten sich nach den entsprechenden Regelungen des anwendbaren Gesetzes.

Zeichnung und Zahlung

Nach dem die erschienene Partei die Gründungssatzung erstellt hat, hat sie das gesamte Gesellschaftskapital wie folgt eingezahlt und gezeichnet:

Einzahler	Zahl der Einzahlungspreis	Geschäftsanteile (EUR)
Lima Logistics Pledgeco S.à r.l.	500	12.500
Total	500	12.500

Ein Beleg für die vollständige Einzahlung der Geschäftsanteile wurde dem unterzeichneten Notar vorgelegt.

Kosten

Die Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Gesellschaftsgründung entstehen, werden auf ungefähr EUR 1.500,- geschätzt.

Außerordentliche Beschlüsse des Gesellschafters

Unverzüglich nach der Gründung der Gesellschaft hat der Alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

1. Sitz der Gesellschaft ist in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg.
2. Die folgende Person wird für einen unbeschränkten Zeitraum zum Geschäftsführer der Gesellschaft mit der in der Satzung der Gesellschaft beschriebenen Unterschriftsbefugnis ernannt:
 - BRE/Management 7 S.A., eine Aktiengesellschaft (société anonyme) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg und eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés in Luxemburg unter der Nummer B 180.304.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnende Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass auf Ersuchen der oben erschienenen Partei, die vorliegende Urkunde in English abgefasst wird, gefolgt von einer deutschen Übersetzung.

Auf Ersuchen derselben erschienenen Partei und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die erschienene Partei die dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Zivilstand und Wohnort bekannt, hat dieselbe zusammen mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. ZEAITER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 décembre 2013. Relation: LAC/2013/56819. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 30. Dezember 2013.

Référence de publication: 2014000232/453.

(130223562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2013.

Polaris Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.419.970,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 181.427.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third day of December.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Polaris Luxembourg I S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 181421, here represented by Ms. Peggy Simon, with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on December 23, 2013.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the entity appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing entity is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Polaris Luxembourg II S.à r.l.", having its registered office at 560A, rue de

Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 181 427, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on November 4, 2013, not yet published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations (hereafter the "Company").

II. The Company's share capital is set at nineteen thousand nine hundred seventy U.S. Dollars (USD 19,970.-) represented by nineteen thousand nine hundred seventy (19,970) shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each.

III. The appearing sole shareholder, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions.

First resolution

The sole shareholder resolved to increase the Company's share capital by one million four hundred thousand U.S. Dollars (USD 1,400,000.-) in order to raise it from its present amount of nineteen thousand nine hundred seventy U.S. Dollars (USD 19,970.-) to one million four hundred nineteen thousand nine hundred seventy U.S. Dollars (USD 1,419,970.-) by the creation and issue of one million four hundred thousand (1,400,000) new shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon, Polaris Luxembourg I S.à r.l., prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to the one million four hundred thousand (1,400,000) new shares and have them fully paid up in nominal value, by a contribution in kind having a fair market value of one million four hundred thousand U.S. Dollars (USD 1,400,000.-) consisting of one and one one-hundredth (1.01) shares representing one percent (1%) of the share capital of Polaris Industries Ltd., a Canadian corporation having its registered office at 360 Main Street, 30th Floor, Winnipeg, Manitoba R3C 4G1, Canada (the "Contribution in Kind").

Proof of the Contribution in Kind's existence and value has been given to the undersigned notary by an ad hoc declaration signed by Polaris Luxembourg I S.à r.l., dated December 23, 2013, and an ad hoc declaration signed by the management of the Company, dated December 23, 2013.

Effective implementation of the contribution in kind

Polaris Luxembourg I S.à r.l., prenamed, declared that:

- it is the sole full owner of the Contribution in Kind and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable at the time the Contribution in Kind is being made; and
- all further formalities are in course in the country of location of the Contribution in Kind in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third parties.

Second resolution

Pursuant to the above resolution, the sole shareholder resolved to amend the article 6 of the articles of association of the Company, to give it henceforth the following wording:

« **Art. 6. Subscribed Capital.** The share capital is fixed at one million four hundred nineteen thousand nine hundred seventy U.S. Dollars (USD 1,419,970.-) represented by one million four hundred nineteen thousand nine hundred seventy (1,419,970) shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the Legal Reserve".

Third resolution

The sole shareholder resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowered and authorized any Manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entity and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the entity appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Polaris Luxembourg I S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181.427, ici représentée par Madame Peggy Simon, ayant son adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 23 décembre 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «Polaris Luxembourg II S.à r.l.», ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 4 novembre 2013, non encore publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations (ci-après la «Société»).

II. Le capital social de la Société est fixé à dix-neuf mille neuf cent soixante-dix dollars U.S. (USD 19.970,-) représenté par dix-neuf mille neuf cent soixante-dix (19.970) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar U.S. (USD 1,-) chacune.

III. L'associée unique, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes.

Première résolution

L'associée unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million quatre cent mille dollars U.S. (USD 1.400.000,-) pour le porter de son montant actuel de dix-neuf mille neuf cent soixante-dix dollars U.S. (USD 19.970,-) à un million quatre cent dix-neuf mille neuf cent soixante-dix (USD 1.419.970,-) par la création et l'émission d'un million quatre cent mille (1.400.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un dollar U.S. (USD 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Sur ce, Polaris Luxembourg I S.à r.l., prénommée, par son mandataire, a déclaré souscrire aux un million quatre cent mille (1.400.000) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement pour leur valeur nominale, par un apport en nature ayant une valeur de marché d'un million quatre cent mille dollars U.S. (USD 1.400.000,-) consistant en une et une centième (1,01) d'actions représentant un pourcent (1%) du capital social de Polaris Industries Limited, une société canadienne ayant son siège social au 360 Main Street, 30th Floor, Winnipeg, Manitoba R3C 4G1, Canada (l'«Apport en Nature»).

Preuve de l'existence et de la valeur de l'Apport en Nature a été donnée au notaire soussigné par la production d'une déclaration ad hoc signée par Polaris Luxembourg I S.à r.l., en date du 23 décembre 2013, et par une déclaration ad hoc signée par les gérants de la Société, en date du 23 décembre 2013.

Réalisation effective de l'apport en nature

Polaris Luxembourg I S.à r.l., prénommée, a déclaré que:

- elle est l'unique propriétaire de l'Apport en Nature contribué et possède les pouvoirs d'en disposer, celui-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible lors de son apport; et
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans le pays du lieu de l'Apport en Nature, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associée unique a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour désormais lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital souscrit.** Le capital social est fixé à un million quatre cent dix-neuf mille neuf cent soixante-dix dollars U.S. (USD 1.419.970,-) représenté par un million quatre cent dix-neuf mille neuf cent soixante-dix (1.419.970) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar U.S. (USD 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la Réserve Légale.»

Troisième résolution

L'associée unique a décidé de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et donne pouvoir et autorité à tout Gérant de la Société afin de procéder, pour le compte de la Société, à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 24 décembre 2013. Relation: ECH/2013/2527. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 30 décembre 2013.

Référence de publication: 2014001109/141.

(130223951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Triton Luxembourg GP Eudora S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 172.943.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Référence de publication: 2014002647/10.

(140001915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

V Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 81.471.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 13 décembre 2013, enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2013, LAC/2013/59775, aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR), que la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "V. FINANCE S.A., en liquidation volontaire" R.C.S. Luxembourg B 81.471, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Me Martine Gérard LECUIT, notaire de résidence à Hesperange, en date du 19 mars 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 957 du 3 novembre 2001.

Les statuts de la société ont été modifiés par acte du même notaire, en date du 23 mai 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1184 du 18 décembre 2001.

La société a été mise en liquidation par acte du notaire soussigné en date du 19 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1976 du 14 août 2013.

a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et documents de la société resteront conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Référence de publication: 2014006385/24.

(140006495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Bienna S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 182.958.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée Luxglobal Services S.à r.l., avec siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 160.089,

représentée par Monsieur Rob SONNENSCHNEIN, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 19 décembre 2013,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle entend constituer:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs coassociés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de BIENNA S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg et peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de TROIS MILLIONS QUATRE CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 3.450.000.-), représenté par trois millions quatre cent cinquante mille (3.450.000) parts sociales d'une valeur nominale de d'UN EURO (EUR 1chacune).

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Dans le cas de l'alinéa 2 le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant et, pour autant que les statuts le prévoient, aux autres héritiers légaux.

Les héritiers ou les bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréés et qui n'ont pas trouvé un cessionnaire réunissant les conditions requises, peuvent provoquer la dissolution anticipée de la société, trois mois après une mise en demeure signifiée aux gérants par exploit d'huissier et notifiée aux associés par pli recommandé à la poste.

Toutefois, pendant le dit délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, sous réserve de la prescription de la dernière phrase de l'art. 199, soit par un tiers agréé par eux, soit par la société elle-même, lorsqu'elle remplit les conditions exigées pour l'acquisition par une société de ses propres titres.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.

Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seings privés.

Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'art. 1690 du Code civil.

Art. 10. Le décès de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa (leur) fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

Souscription et libération du capital social

Les trois millions quatre cent cinquante mille (3.450.000) parts sociales ont été souscrites par la société à responsabilité limitée Luxglobal Services S.à r.l., avec siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 160.089.

Toutes les trois millions quatre cent cinquante mille (3.450.000) parts sociales ont été entièrement libérées par un apport en nature consistant dans:

- un certificat au porteur de la participation LAUNER INTERNATIONAL S.A. à hauteur de cinquante pour cent (50%), évalué à EUR 495.787,00 (quatre cent quatre-vingt-quinze mille sept cent quatre-vingt-sept Euros);
- un certificat d'obligation n°2 de la participation LAUNER INTERNATIONAL S.A., représentant une valeur nominale de EUR 1.905.681.- (un million neuf cent cinq mille six cent quatre-vingt-et-un Euros);
- des liquidités pour un montant de EUR 1.320.890,00 (un million trois cent vingt mille huit cent quatre-vingt-dix Euros),

De plus, il a été affecté à la réserve légale un montant de EUR 272.358,00 (deux cent soixante-douze mille trois cent cinquante-huit Euros).

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2013.

Evaluation

Les frais incombant à la société du chef des présentes sont évalués à environ trois mille cent Euros (EUR 3.100.-)

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associée unique, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris en outre les résolutions suivantes:

1. - Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

b) Monsieur Rob SONNENSCHNEIN, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

c) Monsieur H.H.J. (Rob) KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare,

2.- La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants.

3.- Est nommé commissaire aux comptes de la société:

La société ZIMMER & PARTNERS S.A., avec siège social à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 151.507.

4. - L'adresse de la société est fixée à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. SONNENSCHNEIN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 23 décembre 2013. Relation: ECH/2013/2499. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 27 décembre 2013.

Référence de publication: 2014000572/145.

(130224484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

WS Invest Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 169.608.

Im Jahre zweitausendunddreizehn, am dreizehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit Amtswohnsitz in Luxemburg,

ist erschienen:

Dr. Willburger & Schluchter Vermögensmanagement AG, eine deutsche Aktiengesellschaft, mit Gesellschaftssitz Am Weiherbach 15, D-86494 Emersacker, Deutschland, eingetragen im Handelsregister B des Amtsgerichts Augsburg unter der Nummer HRB 26035,

Eigentümerin von 500 (fünfhundert) Anteilen, welche das gesamte Gesellschaftskapital der WS Invest Lux S. à r.l., eine Gesellschaft gegründet unter luxemburgischem Gesetz, mit Sitz in 4, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg (die "Gesellschaft"), eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 169608 darstellen,

hier vertreten durch Herrn Christoph Junk, Angestellter, beruflich ansässig in 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, auf Grund einer Vollmacht, welche gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigelegt bleibt.

Die Gesellschaft WS Invest Lux S. à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, wurde gegründet gemäß notarieller Urkunde vom 15. Juni 2012, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1763 vom 13. Juli 2012.

Die erschienene Partei, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, hat die folgenden Beschlüsse getroffen:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt, den Sitz der Gesellschaft von 4, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg, nach 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, mit Wirkung zum 1. Dezember 2013 zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt, Artikel 4 der Satzung mit Wirkung zum 1. Dezember 2013 abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Schuttrange, Großherzogtum Luxemburg. Der Gesellschaftssitz kann durch einen Beschluss des Rates der Geschäftsführer, an jeden beliebigen Ort in derselben Gemeinde verlegt werden.

Die Gesellschaft kann durch einen Beschluss des Rates der Geschäftsführer, Zweigstellen oder Agenturen sowohl in Luxemburg als auch im Ausland errichten.

Sollte der Rat der Geschäftsführer feststellen, dass außerordentliche politische, wirtschaftliche oder gesellschaftliche Entwicklungen aufgetreten sind oder unmittelbar bevorstehen, welche die gewöhnlichen Tätigkeiten der Gesellschaft an ihrem Gesellschaftssitz oder die Kommunikation zwischen ihrem Gesellschaftssitz und Personen im Ausland beeinträchtigen können, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur vollständigen Normalisierung der Verhältnisse ins Ausland verlegt werden; solche vorübergehenden Maßnahmen haben keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft, welche trotz einer vorübergehenden Verlegung ihres Gesellschaftssitzes eine luxemburgische Gesellschaft bleibt.“

WORUEBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt zu Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, hat dieser mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. JUNK und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2013. Relation: LAC/2013/59447. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 8. Januar 2014.

Référence de publication: 2014004964/48.

(140003859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Taurus Euro Retail II Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 260.000,00.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 121.725.

Pursuant to a share transfer agreement dated 27 December 2013 and effective as of 1st January 2013, 3095652 Nova Scotia Limited, a limited company incorporated and existing under the laws of Nova Scotia, Canada, registered with Nova Scotia Deputy Registrar of Joint Stock Companies under number 3095652 and having its registered offices at 107 Montague Street, Lunenburg NS, B0J 2C0 Canada ("Nova Scotia Limited"), has transferred the nine thousand and three hundred sixty (9,360) class A shares it holds in the Company as follows:

- 1,524 class A shares of the Company to Taurus Investment Holdings, LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Massachusetts, registered with Secretary of State of Massachusetts under number M03000001498, having its registered office at 22 Battery March Street, Boston, Massachusetts 02109, USA ("Taurus Investment Holdings");

- 2,220 class A shares of the Company to Mr. Peter Merrigan, born in Massachusetts, USA, on 19 August 1966, residing at 22 Battery March Street, Boston, MA 02109, USA;

- 2,220 class A shares of the Company to Mr. Lorenz Reibling, born in Germany, on 7th May 1948, residing at 26 Breezy Point Road, Center Conway, New Hampshire 03813, USA;

- 1,110 class A shares of the Company to Mr. Guenther Reibling, born in Munich, Germany, on 29 May 1952, residing at Gruenstrasse 17B, 7270 Davos-Platz, Switzerland;

- 1,110 class A shares of the Company to Stellar Investments Inc., a corporation incorporated and existing under the laws of Nova Scotia, Canada registered with the Nova Scotia Registry of Joint Stock Companies under number 3233885 and having its registered offices at 107 Montague Street, Lunenburg, NS BOJ 2CO, Canada ("Stellar Investment Inc.");

- 588 class A shares of the Company to Ms. Linda Kassof, born in Pennsylvania, USA, on 1st December 1951, residing at 11198 NW 46th Drive, Coral Springs, FL 33076, USA; and

- 588 class A shares of the Company to Mr. Erik Rijnbout, born in Netherlands, on 1st April 1969, residing at 122 Parish Road, Needham, MA 02494, USA.

Consequently, as of 1st January 2013, the ten thousand four hundred (10,400) class A shares, having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, representing the entire share capital of the Company are held as follows:

- Taurus Investment Holdings, LLC, as holder of 1,524 class A shares of the Company;
- Mr. Peter Merrigan, as holder of 2,220 class A shares of the Company;
- Mr. Lorenz Reibling, as holder of 2,220 class A shares of the Company;
- Mr. Guenther Reibling, as holder of 1,110 class A shares of the Company;
- Stellar Investment Inc., as holder of 1,110 class A shares of the Company;
- Ms. Linda Kassof, as holder of 588 class A shares of the Company;
- Mr. Erik Rijnbout, as holder of 588 class A shares of the Company;
- Taurus Euro Retail II Feeder S.à r.l., as holder of 1,040 class A shares of the Company.

30 December 2013.

Shekhar Guin

By virtue of a power of attorney

For publication in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Traduction pour les besoins de l'Enregistrement

Par un contrat de cession de parts sociales en date du 27 décembre 2013 avec effet au 1^{er} janvier 2013, 3095652 Nova Scotia Limited, une limited company constituée et régie selon les lois de Nouvelle-Ecosse, Canada, ayant son siège social au 107, Montague Street, Lunenburg NS BOJ 2CO, Canada et immatriculée auprès du Registry of Joint Stock Companies de Nouvelle-Ecosse sous le numéro 3095652 («Nova Scotia Limited»), a transféré les neuf mille trois cent soixante (9.360) parts sociales de classe A qu'elle détient de la Société comme suit:

- 1.524 parts sociales de classe A de la Société à Taurus Investment Holdings, LLC, une limited liability company constituée et régie selon les lois du Massachusetts, ayant son siège social au 22 Battery March Street, Boston, Massachusetts 02109, USA et immatriculée auprès du Secretary of State of Massachusetts sous le numéro M03000001498 («Taurus Investment Holdings, LLC»);

- 2.220 parts sociales de classe A de la Société à M. Peter Merrigan, né dans le Massachusetts, USA, le 19 août 1966, résidant au 22 Battery March Street, Boston, MA 02109, USA;

- 2.220 parts sociales de classe A de la Société à M. Lorenz Reibling, né en Allemagne, le 7 mai 1948, résidant au 26 Breezy Point Road, Center Conway, New Hampshire 03813, USA;

- 1.110 parts sociales de classe A de la Société à M. Guenther Reibling, né en Allemagne, le 29 mai 1952, résidant à Gruenstrasse 17B, 7270 Davos-Platz, Switzerland;

- 1.110 parts sociales de classe A de la Société à Stellar Investments Inc., une corporation constituée et régie selon les lois de Nouvelle-Ecosse, Canada, ayant son siège social au 107 Montague Street, Lunenburg, NS BOJ 2CO, Canada et immatriculée auprès du Registry of Joint Stock Companies de Nouvelle-Ecosse, Canada, sous le numéro 3233885 ("Stellar Investment Inc.");

- 588 parts sociales de classe A de la Société à Mme. Linda Kassof, née en Pennsylvania, USA, le 1^{er} décembre 1951, résidant au 11198 NW 46th Drive, Coral Springs, FL 33076, USA; et

- 588 parts sociales de classe A de la Société à M. Erik Rijnbout, né aux Pays-Bas, le 1^{er} avril 1969, résidant au 122 Parish Road, Needham, MA 02494, USA.

En conséquence, depuis le 1^{er} janvier 2013, les dix mille quatre cents (10.400) parts sociales de classe A, d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) euros chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont détenues comme suit:

- Taurus Investment Holdings, LLC, détentrice de 1.524 parts sociales de classe A de la Société;
- M. Peter Merrigan, détenteur de 2.220 parts sociales de classe A de la Société;
- M. Guenther Reibling, détenteur de 2.220 parts sociales de classe A de la Société;
- M. Lorenz Reibling, détenteur de 1.110 parts sociales de classe A de la Société;

- Stellar Investments Inc., détentrice de 1.110 parts sociales de classe A de la Société;
- Mme. Linda Kassof, détentrice de 588 parts sociales de classe A de la Société;
- M. Erik Rijnbout, détenteur de 588 parts sociales de classe A de la Société; et
- Taurus Euro Retail II Feeder S.à r.l., détentrice de 1.040 parts sociales de classe A de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 30 décembre 2013.

Shekhar Guin

En vertu d'une procuration

Référence de publication: 2014000395/83.

(130223807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2013.

3P Condor HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 158.843.

Im Jahre zweitausendunddreizehn, am sechsten Dezember

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit Amtswohnsitz in Luxemburg,

ist erschienen:

3P Condor S.C.A., SICAV-FIS, eine Kommanditgesellschaft auf Aktien (société en commandite par actions), gegründet und bestehend nach Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in 4, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handelsregister (Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg) unter der Nummer B 158842,

hier vertreten durch Frau Karolina Richard, Privatangestellte, beruflich ansässig in Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, welche gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt.

handelnd in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafterin der „3P Condor HoldCo S. à r. l.“, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter luxemburgischem Recht, mit Sitz in 4, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxemburg, („die Gesellschaft“),

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß notarieller Urkunde vom 19. Januar 2011, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 909 vom 5. Mai 2011.

Die erschienene Partei, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, hat die folgenden Beschlüsse getroffen:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt, den Sitz der Gesellschaft von L-1720 Luxemburg, 4, rue Heinrich Heine, nach 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, mit Wirkung zum 1. Dezember 2013 zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt, Artikel 4 der Satzung mit Wirkung zum 1. Dezember 2013 abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Schuttrange, Großherzogtum Luxemburg. Der Gesellschaftssitz kann durch einen Beschluss des Geschäftsführers oder, im Falle einer Mehrzahl von Geschäftsführern, durch einen Beschluss des Rates der Geschäftsführer, an jeden beliebigen Ort in derselben Gemeinde verlegt werden.

Die Gesellschaft kann durch einen Beschluss des Geschäftsführers oder, im Falle einer Mehrzahl von Geschäftsführern, durch Beschluss des Rates der Geschäftsführer, Zweigstellen oder Agenturen sowohl in Luxemburg als auch im Ausland errichten.

Sollten der Geschäftsführer oder der Rat der Geschäftsführer feststellen, dass außerordentliche politische, wirtschaftliche oder gesellschaftliche Entwicklungen aufgetreten sind oder unmittelbar bevorstehen, welche die gewöhnlichen Tätigkeiten der Gesellschaft an ihrem Gesellschaftssitz oder die Kommunikation zwischen ihrem Gesellschaftssitz und Personen im Ausland beeinträchtigen können, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur vollständigen Normalisierung der Verhältnisse ins Ausland verlegt werden; solche vorübergehenden Maßnahmen haben keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft, welche trotz einer vorübergehenden Verlegung ihres Gesellschaftssitzes eine luxemburgische Gesellschaft bleibt.“

WORUEBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt zu Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, hat dieser mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: K. RICHARD und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 décembre 2013. Relation: LAC/2013/57605. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 27. Dezember 2013.

Référence de publication: 2013183076/50.

(13022252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Hartman Lux S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, rue Joseph Kieffer.

R.C.S. Luxembourg B 53.533.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014005364/9.

(140004897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Kerala S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 45.077.

Au terme du Conseil d'administration tenu au siège social le 18 décembre 2013 il a été décidé:

- de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle du 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg vers le 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KERALA S.A.

Société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2014005417/14.

(140005494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Tolama Investments S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 30.986,69.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 54.088.

EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 janvier 2014:

- Est acceptée avec effet immédiat la démission de Monsieur Charles Kaufhold en tant qu'administrateur.

- Est acceptée avec effet immédiat la démission de Madame Christine Louis-Haberer en tant qu'administrateur.

- Est acceptée avec effet immédiat la démission de Madame Peggy Straus en tant qu'administrateur.

- Est acceptée avec effet immédiat la nomination de Madame Hendrika Vanthuyne, né le 4 novembre 1946 à Diksmuide (Belgique) avec adresse professionnelle au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg comme administrateur en remplacement de Monsieur Charles Kaufhold jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015, celle-ci reprenant le mandat en cours.

- Est acceptée avec effet immédiat la nomination de Monsieur Marc Legrand, né le 22 juillet 1955 à Paris (France) avec adresse professionnelle au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg comme administrateur en remplacement de Madame Christine Louis-Haberer jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015, celui-ci reprenant le mandat en cours.

- Est acceptée avec effet immédiat la nomination de Monsieur Laurent Cooreman, né le 2 décembre 1974 à Dunkerque (France) avec adresse professionnelle au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg comme administrateur en remplacement de Madame Peggy Straus jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015, celui-ci reprenant le mandat en cours.

Luxembourg, le 7 janvier 2014.

Pour Tolama Investments S.A.

Référence de publication: 2014006373/26.

(140005808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Liane Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 151.553.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Septembre 2013.

LIANE PROPERTIES S.à r.l.

Christelle Ferry

Gérante

Référence de publication: 2014005435/14.

(140004961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Hospitality Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 124.715.

Extrait du procès-verbal des résolutions des associés prises en date du 31 octobre 2013

Les associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Mme. Ilaria Benucci en tant que gérant A de la Société, et ce avec effet au 31 octobre 2013.

- de nommer Mr. Kevin REID, né le 20 juillet 1962, au New-Jersey (USA) ayant son adresse professionnelle 1 Curzon Street, 5th Floor, Londres, W1J 5RTL, en tant que gérant A de la Société, et ce avec effet au 31 octobre 2013 et pour une durée indéterminée

Le Conseil de Gérance se compose dès lors comme suit:

Gérants A:

- Mr. Kevin Reid

- Mme Brenda Monaghan

- Mme Bouchra Akhertous

Gérants B:

- Mr. Nicolas Tommasini

- Mr. Jean-François Ott

- Mr. Yves Désiront

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 7 janvier 2014.

Annick Magermans

Mandataire

Référence de publication: 2014006086/28.

(140005749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Financière Daunou 11 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 43-45, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 124.312.

Par résolutions prises en date du 4 décembre 2013, le conseil d'administration a décidé de transférer le siège social de la Société du 12, Rue Guillaume Schneider, L - 2522 Luxembourg au 43-45, Allée Scheffer, L - 2520 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 janvier 2014.

Référence de publication: 2014006028/12.

(140006268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Luxglobal Trust Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 149.355.

—
Résolution du Conseil d'Administration du 31 décembre 2013

Le Conseil d'Administration prend la décision suivante par résolution circulaire:

Nomination du réviseur d'entreprises agréé externe:

Selon l'article 10 des statuts de LuxGlobal Trust Services S.A. "la surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs "réviseurs d'entreprise" indépendants. Les réviseur(s) d'entreprise seront élus par le conseil d'administration pour un terme à fixer par lui".

Le Conseil d'Administration désigne pour la période du 01/01/2014 au 31/12/2014

PricewaterhouseCoopers S.à.r.l.

RCS: B65477

400, route d'Esch

L-1471 Luxembourg

Référence de publication: 2014006187/18.

(140006630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Valeant International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.511,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 182.009.

—
In the year two thousand and thirteen, on the twentieth day of December, at 8.30 p.m.

Before Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Valeant Pharmaceuticals International, Inc., a corporation duly formed and validly existing under the laws of the State of Canada, having its registered office at 2150, St. Elzéar Blvd. West Laval, QC H7L 4A8, Canada, registered with Industry Canada, Corporation Number 8028133, Business Number (BN) 138454145RC0004,

here duly represented by Ms. Peggy Simon, private employee, professionally residing in Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Valeant International Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 182 009, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Henri Beck, residing in Echternach, on 25 November 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company"). The articles of association have not been amended since.

The appearing party, representing the entire share capital of the Company resolves upon the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of eleven (EUR 11) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) to twelve thousand five hundred eleven euro (EUR 12,511), through the issue of eleven (11) shares with a par value of one euro (EUR 1) each (the "New Shares").

Subscription and Payment

All the New Shares are subscribed and fully paid up by Valeant Pharmaceuticals International, Inc., prenamed, through a contribution in kind consisting of (i) the entire share capital of Valeant Pharmaceuticals Luxembourg S.à r.l., having a value of one billion three hundred forty-five million five hundred fifty-two thousand four hundred four euro (EUR 1,345,552,404), being the equivalent of one billion eight hundred fifty million US dollar (USD 1,850,000,000) based on the

USD/EUR exchange rate published by the European Central Bank on 18 December 2013 being of EUR 0.72733 for one US dollar and (ii) the entire share capital of Valeant Holdco 2 Pty. Ltd., having a value of one hundred fifty-eight million one hundred thirty thousand fifteen euro (EUR 158,130,015), being the equivalent of two hundred forty-four million fifty-seven thousand eight hundred sixty-five Australian Dollars (AUD 244,057,865) based on the AUD/EUR exchange rate published by on oanda.com on 18 December 2013 being of EUR 0.64792 for one Australian dollar (the "Contribution").

The total amount of the Contribution of one billion five hundred three million six hundred eighty-two thousand four hundred nineteen euro (EUR 1,503,682,419) is allocated as follows:

- eleven (EUR 11) to the share capital account of the Company;
- one billion five hundred three million six hundred eighty-two thousand four hundred eight euro (EUR 1,503,682,408) to the share premium account of the Company; and

Evidence of the value of the Contribution has been provided to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred eleven euro (EUR 12,511) represented by twelve thousand five hundred eleven (12,511) shares, with a par value of one Euro (EUR 1) each."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to six thousand four hundred Euro (EUR 6.400.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed is drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the said proxyholder of the party appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt décembre, à 20.30 heures.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire résidant à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Valeant Pharmaceuticals International, Inc., une société constituée et existante sous les lois du Canada, dont le siège social est situé 2150, St. Elzéar Blvd. West Laval, QC H7L 4A8, Canada, enregistrée auprès du registre Industry Canada sous le numéro de société 8028133, et le numéro d'affaire (BN) 138454145RC0004

ici représenté par Madame Peggy Simon, employée privée, résidant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration sous seing privée.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'actionnaire unique ("Actionnaire Unique") de Valeant International Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182 009, constituée par un acte du notaire Me Henri Beck, résidant à Echternach, en date du 25 novembre 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après la "Société"). Les statuts de la Société n'ayant pas été modifiés depuis.

Laquelle comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant afin d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de onze euros (EUR 11) afin de porter son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) à douze mille cinq cent onze euros (EUR 12,511), par l'émission de onze (11) parts sociales d'une valeur de un euro (EUR 1) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»).

Souscription et paiement

Toutes les Nouvelles Parts Sociales sont souscrites et entièrement libérées par Valeant Pharmaceuticals International, Inc., par le biais d'un apport en nature portant sur (i) la totalité du capital social Valeant Pharmaceuticals Luxembourg S.à r.l., dont la valeur est de un milliard trois cent quarante-cinq millions cinq cent cinquante-deux mille quatre cent quatre euros (EUR 1,345,552,404), qui équivaut à un milliard huit cent cinquante millions de US dollars (USD 1,850,000,000)

compte tenu du taux de change USD/EUR publié par la Banque Centrale Européenne en date du 18 décembre 2013 de EUR 0.72733 pour un dollar et (ii) la totalité du capital social de Valeant Holdco 2 Pty. Ltd., dont la valeur est de cent cinquante-huit millions cent trente mille quinze euros (EUR 158,130,015), qui équivaut à deux cent quarante-quatre millions cinquante-sept mille huit cent soixante-cinq dollars australiens (AUD 244,057,865) compte tenu du taux de change AUD/EUR publié par oanda.com en date du 18 décembre 2013 de 0.64792 pour un dollar australien (l'«Apport»).

Le montant total de l'Apport de un milliard cinq cent trois millions six cent quatre-vingt-deux mille quatre cent dix-neuf euros (EUR 1,503,682,419) est réparti de la manière suivante:

- onze euros (EUR 11) au capital social de la Société;
- un milliard cinq cent trois millions six cent quatre-vingt-deux mille quatre cent huit euros (EUR 1,503,682,408) au compte de prime d'émission de la Société; et

La preuve de la valeur de l'Apport a été apportée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

Compte tenu de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui doivent désormais être lus de la manière suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cent onze euros (EUR 12,511) représenté par douze mille cinq cent onze (12,511) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1) chacune.»

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à six mille quatre cents Euros (EUR 6.400.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, passé à Echternach, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, ledit mandataire de la comparante a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 23 décembre 2013. Relation: ECH/2013/2513. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 30 décembre 2013.

Référence de publication: 2014000413/119.

(130223642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2013.

Monocle, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 171.098.

—
Extrait du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 16 décembre 2013.

Résolution

L'associé unique décide d'échoir le mandat de réviseur indépendant de Deloitte Luxembourg ayant son siège social au 560 rue de Neudorf L-2220 Luxembourg et de nommer en remplacement en qualité de réviseur d'entreprise le cabinet Pricewaterhouse Coopers, société coopérative, ayant son siège social au 400 route d'Esch B.P.1443 L-1014 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014005481/14.

(140005603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Marketing Consulting Construction S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2529 Howald, 3, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 121.615.

—
Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ARBO S.A.

Signature

Référence de publication: 2014005486/11.

(140004871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

SRE Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.738.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 20 décembre 2013

L'actionnaire unique de la Société a décidé de:

- Nommer, avec effet au 1^{er} janvier 2013, la société «FIDEWA- CLAR S.A.», 2 rue du Château d'Eau, L-3364 Leudelange, Luxembourg, au mandat de commissaire aux comptes, en remplacement de la société EWA REVISION S.A., et jusqu' à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019.

- Renouveler le mandat de l'administrateur de la Société, avec effet immédiat, pour une durée de 6 ans.

Il est à noter que l'adresse professionnelle de l'administrateur, Mathieu Villaume est désormais au 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2014006339/18.

(140005970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Magna Power S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 179.191.

In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first day of December.

Before Us, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED,

Venti S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 150.635, being the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Magna Power S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 179.191 (the Company).

The Company was incorporated on July 8, 2013 pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2355 on September 24, 2013. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since then.

The Sole Shareholder is hereby represented by Peggy Simon, private employee of notary Henri Beck, with professional address in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of six million six hundred fifty-five thousand one hundred ninety-five euro (EUR 6,655,195) in order to bring the share capital from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000), represented by thirty-one thousand (31,000) shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each, to an amount of six million six hundred eighty-six thousand one hundred ninety-five euro (EUR 6,686,195), by way of the creation and issuance of six million six hundred fifty-five thousand one hundred ninety-five (6,655,195) new shares of the Company having a nominal value of one euro (EUR 1) each.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe for the newly issued shares of the Company, having a nominal value of one euro (EUR 1) each and to fully pay them up by a contribution in kind consisting of sixteen thousand eighty-three (16,083) shares, representing six point eight eight zero one three per cent (6.88013%) of the issued and outstanding share capital of Corporacion Impsa S.A, a company having its corporate domicile at Rodriguez Peña 2451, Godoy Cruz, Mendoza, Argentina and the Tax Identification Code Number (CUIT) 30-63255009-6 and having an aggregate value amounting to six million six hundred fifty-five thousand one hundred ninety-five euro (EUR 6,655,195) (the Shares).

The contribution in kind of the Shares in an aggregate amount of six million six hundred fifty-five thousand one hundred ninety-five euro (EUR 6,655,195) is to be entirely allocated to the share capital account of the Company.

Pursuant to articles 26-1 and article 32-1 (5) of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915, the Shares so contributed have been the subject of a report prepared by an external auditor (réviseur d'entreprises agréé), dated December 30, 2013 which concludes as follows:

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the shares to be contributed does not correspond at least to the value of the share capital issued."

This report, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 5 of the articles which will henceforth have the following wording:

"The corporate capital is set at six million six hundred eighty-six thousand one hundred ninety-five euro (EUR 6,686,195) represented by six million six hundred eighty-six thousand one hundred ninety-five (6,686,195) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any director of the Company to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the company appearing, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn-up in Echternach, on the date first above written.

The document having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente-et-unième jour de décembre.

Par devant Nous, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Venti S.A., une société anonyme luxembourgeoise, dont le siège social est établi au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.635, en sa qualité d'actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) de Magna Power S.A., une société anonyme luxembourgeoise dont le siège social est établi au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.191 (la Société).

La Société a été constituée le 8 juillet 2013, suivant un acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2355 en date du 24 septembre 2013. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis.

L'Actionnaire Unique est représenté par Peggy Simon, employée privée du notaire Henri Beck, de résidence professionnelle à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée *ne varietur* par le mandataire de l'Actionnaire Unique et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour le besoin de l'enregistrement.

L'Actionnaire Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Actionnaire Unique détient toutes les actions dans le capital social de la Société.

II. Que l'Actionnaire Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de six millions six cent cinquante-cinq mille cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 6.655.195) afin de le porter de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000), représenté par trente-et-un mille (31.000) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, à six millions six cent quatre-vingt-six mille cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 6.686.195), par la création et l'émission de six millions six cent cinquante-cinq mille cent quatre-vingt-quinze (6.655.195) nouvelles actions de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Souscription - Libération

L'Actionnaire Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux nouvelles actions de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et les libérer intégralement par un apport en nature se composant de seize mille huit cent trois (16.803) actions, représentant six virgule huit huit zéro un trois pour cent (6,88013%) du capital social émis et en circulation de Corporacion Impsa S.A, une société dont le siège social est établi au Rodriguez Peña 2451, Godoy Cruz, Mendoza, Argentine et dont le Numéro de Code d'Identification Fiscale (CUIT) est 30-63255009-6 et ayant une valeur globale s'élevant à six millions six cent cinquante-cinq mille cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 6.655.195) (les Actions).

L'apport en nature des Actions d'un montant total de six millions six cent cinquante-cinq mille cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 6.655.195) doit être entièrement affecté au compte de capital social de la Société.

Aux fins des articles 26-1 et de l'article 32-1 (5) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, les Actions ainsi apportées ont été l'objet d'un rapport rédigé par un réviseur d'entreprises agréé, daté du 30 décembre 2013 dont la conclusion est la suivante:

«Sur base de la mission effectuée et décrite ci-dessus, rien n'a attiré notre attention qui nous laisserait penser que la valeur des actions à apporter ne correspond pas au moins à la valeur du capital social émis.»

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de l'Actionnaire Unique et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour le besoin de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à six millions six cent quatre-vingt-six mille cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 6.686.195) représenté par six millions six cent quatre-vingt-six mille cent quatre-vingt-quinze (6.686.195) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune."

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier le registre des actions de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société pour procéder au nom de la Société à l'enregistrement des actions nouvellement émises dans le registre des actions de la Société.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare expressément qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

En foi de quoi le présent acte notarié est passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de l'Actionnaire Unique, ce dernier a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 02 janvier 2014. Relation: ECH/2014/49. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 08 janvier 2014.

Référence de publication: 2014004606/131.

(140004237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Marpelin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 114.875.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MARPELIN S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2014005487/11.

(140004877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Porphyry Font S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 152.186.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Septembre 2013.

PORPHYRY Font S.à r.l.

Christelle Ferry

Gérante

Référence de publication: 2014005588/14.

(140004953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Post Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 107.843.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Septembre 2013.

POST PROPERTIES S.à r.l.

Christelle Ferry

Gérante

Référence de publication: 2014005589/14.

(140004952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

FIP, Finance Investissement Participations S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 82.395.

EXTRAIT

Le siège social de la société FIP, Finance Investissement Participations S.A., RCS Luxembourg n° B 82395 auprès du département domiciliation du cabinet LORANG AVOCATS à L - 1117 Luxembourg, 51, rue Albert 1^{er} est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 8 janvier 2014.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

LORANGS AVOCATS

Signature

Référence de publication: 2014006044/15.

(140006396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Arc Constructions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4742 Pétange, 81A, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 46.923.

L'an deux mille treize, le douze décembre.

Par-devant Nous Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ARC CONSTRUCTIONS S.A., ayant son siège social à L-4742 Pétange, 81A, rue des Jardins, inscrite sous le numéro B 46.923 auprès du Registre

de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par acte notarié du 4 mars 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 240 de 1994.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Edith REUTER, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Louis FELICETTI, salarié, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Fernand SASSEL, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Madame le Président expose ensuite:

I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1) Décision de dissoudre la société et de prononcer sa liquidation.
- 2) Nomination du liquidateur de la société et détermination des pouvoirs du liquidateur

II. Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement. Il ressort de cette liste de présence que l'intégralité du capital social de la société est dûment représentée à l'assemblée.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le président et après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, et sans abstentions, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de procéder à la dissolution de la société et de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer comme seul liquidateur de la société:

Monsieur Gérard BERTRAND, chef d'entreprise, demeurant professionnellement à L-4742 Pétange, 81a, rue des Jardins.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales,
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires dans les cas où elle est requise,
- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société,
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine.

Des bénéfices nets de la liquidation, le liquidateur est autorisé à effectuer, à tout moment, en une ou plusieurs fois, toute distribution en espèces qu'il juge appropriée, eu égard cependant aux dispositions de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close.

Dont acte, Fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: E. REUTER, L. FELICETTI, F. SASSEL, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 16 décembre 2013. Relation: REM/2013/2194. Reçu soixante-quinze euros 75.-€

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 18 décembre 2013.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2014000441/60.

(130224078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2013.

Delphi Global Investments LLP, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 182.904.

OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE

Le dépôt et l'enregistrement auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, de Delphi Global Investments LLP, Luxembourg Branch (la «Succursale»), succursale de la société Delphi Global Investments LLP (la «Société»), elle-même constituée sous le droit de l'Angleterre et du Pays de Galles avec effet au 13 décembre 2013, ont été requis tel que repris ci-après:

Les caractéristiques de la Succursale sont les suivantes:

1 - L'adresse de la Succursale est la suivante: Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, Grand-Duché de Luxembourg.

2 - Les activités de la Succursale seront:

- l'acquisition, la gestion, le développement de toute participation et intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans une société commerciale, industrielle, financière ou toute autre entreprise, qu'elle soit constituée au Luxembourg ou dans tout autre pays.

- l'acquisition par voie de participation, souscription, achat ou option négociation ou de toute manière tous titres, droits, brevets et licences et autres biens, droits et intérêts dans des biens.

- généralement détenir, gérer, développer, vendre ou disposer de tous biens, droits et intérêts dans des biens, en tout ou partie, contre toute forme de considération, et en particulier des actions ou des titres d'une entreprise.

- détenir, gérer, développer, vendre ou disposer de licences, contrats de sous-traitance et/ou affecter de quelque manière, tout ou partie des droits de propriété intellectuelle de quelque nature que ce soit, à toute entreprise ou société associée de quelque façon que ce soit avec la Société ou un tiers, contre toute forme de considération;

- conclure, assister ou participer à des transactions financières, commerciales ou autres;

- accorder à toute société liée à la Société toute forme d'assistance, prêt, avances ou garanties (dans le dernier cas, même en faveur d'un tiers prêteur de la société liée);

- emprunter et lever des fonds de quelque façon que ce soit, afin de sécuriser le remboursement de toute somme empruntée et gérer et administrer les opérations financières de sociétés liées;

- ouvrir et gérer un ou plusieurs compte(s) bancaire(s) à ou en dehors du Luxembourg;

- gérer les comptes et fournir un compte rendu périodique à la Société;

- rapporter / consulter la Société concernant les activités de la Succursale quand nécessaire;

- assurer le respect des déclarations et procédures avec les autorités locales;

- conserver et gérer les correspondances, contrats et autres documents liés à l'activité;

- fournir au moins un rapport annuel à la Société, résumant les mouvements de liquide et autres de la Succursales, qu'ils soient distribués ou réaffectés, et tout autre information pertinente;

- généralement, faire tout autre acte ou activité autorisé par la Société périodiquement, ou qui apparaîtrait accessoire ou nécessaire à la réalisation d'une des actions précitées.

3 - La Société est enregistrée auprès du "Registrar of Companies" de l'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro OC389341.

4 - La dénomination sociale de la Société est "Delphi Global Investments LLP"

5 - La forme juridique de la Société est «limited liability partnership».

6 - La dénomination de la Succursale est «Delphi Global Investments LLP, Luxembourg Branch».

7 - Les personnes ayant le pouvoir d'engager la Société sont ses associés à savoir:

- Delphi International Holdings LLP, une company constituée sous les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à Mitre House, 160 Aldersgate Street, EC1A 4DD, Londres, Royaume-Uni et enregistrée auprès du Registre des Sociétés de l'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro OC349101, et

- Delphi Global Holdings Limited, une company constituée sous les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à Mitre House, 160 Aldersgate Street, EC1A 4DD, Londres, Royaume-Uni et enregistrée auprès du Registre des Sociétés de l'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 8264996

8 - Les personnes ayant pouvoir d'engager la Succursale à compter du 13 décembre 2013 sont:

- Mr. Jean-Michel Paumier, né le 26 juin 1966 à Tours (France) et dont l'adresse professionnelle se situe avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, Grand Duché du Luxembourg, gérant; et

- Mr. Vincent Fagard, né le 27 août 1965 à Namur (Belgique) et dont l'adresse professionnelle se situe avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, Grand Duché du Luxembourg, gérant.

La Succursale sera engagée dans tous les cas par la signature d'un gérant pour tous les actes de gestion courante de la Succursale, notamment la représentation de la Succursale devant une juridiction.

La Succursale sera engagée dans tous les cas par la signature conjointe des gérants pour:

- l'ouverture et la fermeture d'un compte bancaire pour la Succursale;
- négocier, discuter, organiser et signer des contrats avec les banques pour la Succursale;
- signer des chèques et donner des instructions de virements et autres paiements pour la Succursale;
- endosser des chèques au nom de la Succursale;
- vendre, transmettre, céder, échanger ou encore transférer, ou accepter toute vente, transfert, échange ou transfert de tout prêt, crédit, facilité ou tout autre accord de financement, acte, document, instrument ou autre ("Instrument de Crédit") par ou au bénéfice de toute société ou société associée à Société au nom de la Succursale;
- toute action, et exécuter, signer ou délivrer tous contrats, actes, documents et autres nécessaires ou appropriés par rapport aux actions précitées; et
- les gérants ne sont pas autorisés à agir au nom de la Succursale, que ce soit seul ou conjointement, sans l'accord écrit préalable de la Société relativement à (a) toute vente, transmission, cession, transfert ou autre, ou accepter toute vente, transmission, cession, échange, ou transfert de toute participation et intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans une société commerciale, industrielle, financière ou tout autre entreprise, qu'elle soit enregistrée au Luxembourg ou dans tout autre pays et (b) tout abandon, libération, annulation, renoncement ou autre cession de ceux-ci ou des Instruments de Crédit.

Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2014000437/76.

(130223686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

WS Invest S.C.A., SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 169.634.

Im Jahre zweitausendunddreizehn, am dreizehnten Dezember,

Vor Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz zu Luxemburg

Sind

die Aktionäre der WS Invest S.C.A., SICAV-FIS, Kommanditgesellschaft auf Aktien, mit Sitz in 4, rue Heinrich Heine, Luxembourg zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen getreten. Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss notrieller Urkunde vom 15. Juni 2012 veröffentlicht am 13. Juli 2012 im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C Nummer 1764.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Herrn Christoph Junk, Privatangestellter, geschäftsansässig in Luxemburg eröffnet.

Der Vorsitzende bestimmt Frau Arlette Siebenaler, Privatangestellte, geschäftsansässig in Luxemburg zur Protokollführerin der Versammlung.

Die Versammlung ernennt Frau Karolina Richard, Privatangestellte, geschäftsansässig in Luxemburg zur Stimmzählerin der Versammlung.

Sodann gab der Vorsitzende folgende Erklärungen ab:

I.- Aus einer durch die Gesellschafter beziehungsweise deren Bevollmächtigten gezeichneten Anwesenheitsliste ergibt sich die Anwesenheit beziehungsweise Vertretung sämtlicher Aktionäre, so dass von den gesetzlichen vorgesehenen Einberufungsformalitäten abgesehen werden konnte. Die Anwesenheitsliste bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt.

II.- Die Versammlung ist demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden war.

III.- Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes von 4, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg nach 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach mit Wirkung ab dem 1. Dezember 2013

2. Abänderung von Artikel 2 der Satzung.

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss:

Die Versammlung beschließt, den Sitz der Gesellschaft von 4, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg, nach 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, mit Wirkung ab dem 1. Dezember 2013 zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Infolge des vorhergehenden Beschlusses wird Artikel 2 der Satzung mit Wirkung zum 01. Dezember 2013 wie folgt abgeändert:

„Der eingetragene Gesellschaftssitz befindet sich in der Gemeinde Schuttrange, Großherzogtum Luxemburg. Filialen und andere Geschäftsstellen können entweder in Luxemburg oder im Ausland, durch Beschluss des Geschäftsführenden Komplementärs, eröffnet werden.

Sollte der Geschäftsführende Komplementär beschließen, dass außergewöhnliche politische oder militärische Entwicklungen oder Ereignisse bestehen oder bevorstehen, und dass diese Entwicklungen oder Ereignisse die normale Geschäftstätigkeit am Sitz der Gesellschaft oder die Kommunikation zwischen der Gesellschaft und im Ausland befindlichen Personen beeinträchtigen würden, kann der Sitz vorübergehend, bis zur vollständigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden. Derartige vorübergehende Maßnahmen haben keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft, die trotz der vorübergehenden Sitzverlegung des Gesellschaftssitzes eine Luxemburger Gesellschaft bleibt.“

Da somit die Tagesordnung erledigt ist, hebt der Vorsitzende die Versammlung auf.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen und geschlossen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. JUNK, A. SIEBENALER, K. RICHARD und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2013. Relation: LAC/2013/59448. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 8. Januar 2014.

Référence de publication: 2014004965/59.

(140003865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Projectswiss S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 102.932.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Septembre 2013.

PROJECTSWISS S.à r.l.

Christelle Ferry

Gérante

Référence de publication: 2014005592/14.

(140004951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Talvex Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 175.356.

Extrait des résolutions adoptées en date du 3 janvier 2014, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société TALVEX HOLDING S.A.

- La démission de Monsieur Sylvain ADELAIDE de son mandat d'administrateur a été acceptée avec effet au 31 décembre 2013.

- Monsieur Christian BÜHLMANN, expert-comptable, né à Etterbeek (Belgique) le 1^{er} mai 1971, résidant professionnellement au 127 rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, a été nommé en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 31 décembre 2013. Son mandat prendra fin le 20 décembre 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TALVEX HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014006365/18.

(140006640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Paoli S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 35.448.

Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014005596/9.

(140005230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Visulux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval.

R.C.S. Luxembourg B 152.132.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014005754/9.

(140004821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Simple to Process, Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 122.829.

DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the twentieth day of December.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned,

APPEARED:

Mr Silvio MOTTOLA, businessman, born on the 1st of January 1968 in Catanzaro (I) residing in 251, Route de Malagnou à CH-1208 Chêne Bourg, Suisse (the "Sole Shareholder") duly represented by FIDUCIAIRE EUROLUX S.A., itself represented by Mr. Régis LUX, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal delivered to the attorney, which after having been signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

This appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act:

1.- That the public limited liability company "Simple to Process", with registered office in L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 122.829, (hereinafter referred to as the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary, residing in Niederanven., on December 14th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 196 on February 16th, 2007.

2.- That the Company's capital is fixed at EUR 31,000.- (thirty one thousand euros) consisting of 1,000 (one thousand) shares with a par value of EUR 31.- (thirty-one euros) each.

3.- That the appearing party, represented as said before, is the holder of all the shares of the Company.

4.- That the appearing party, represented as said before, has decided to dissolve and to liquidate the Company, which has discontinued all activities.

5.- That the appearing party, represented as said before, appoints himself as liquidator of the Company; who in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6.- That Liquidator of the Company declared that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved company.

7.- That the appearing party, represented as said before, declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to section 6.

8.- That the declarations of the liquidator have been verified, in the report established by the controller of the Liquidation ("Commissaire-Vérificateur à la Liquidation") EUROPEAN AUDIT S.à r.l., the private limited liability company

(«société à responsabilité limitée») having its registered office at L-7390 Blaschette, 11, rue Hiel, (RCS Luxembourg B numéro 50.956), who was appointed by the sole shareholder.

9.- That the appearing party, represented as said before, declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

10.- That discharge is given to the Board of Directors and the Statutory Auditor of the Company.

11.- That the corporate documents of the dissolved company shall be kept for the duration of five years at least at the former registered office in L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately nine hundred Euros.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt décembre.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

A COMPARU:

Monsieur Silvio MOTTOLA, homme d'affaires, né le 01 janvier 1968 à Catanzaro (I) demeurant au 251, Route de Malagnou à CH-1208 Chêne Bourg Suisse, (l'«Associé Unique») ici représenté par la FIDUCIAIRE EUROLUX, elle-même représentée par Monsieur Régis LUX, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1.- Que la société anonyme "Simple to Process", avec siège social à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 122.829, a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire, résident à Niederanven, en date du 14 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 196 du 16 février 2006.

2.- Que le capital de la Société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de EUR 31,- (trente et un euros) chacune.

3.- Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est l'actionnaire unique de la Société.

4.- Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.

5.- Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, se désigne comme liquidateur de la Société qui aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6.- Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la société dissoute.

7.- Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8.- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par EUROPEAN AUDIT S.à r.l., la société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-7390 Blaschette, 11, rue Hiel, (RCS Luxembourg B numéro 50.956), désignée "commissaire-vérificateur" par l'associé unique de la Société.

9.- Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres titres seront annulés.

10.- Que décharge est donnée au membres du Conseil d'administration et au Commissaire aux comptes de la Société.

11.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

18811

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Régis LUX, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 27 décembre 2013. Relation GRE/2013/5366. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): BENTNER.

POUR EXPEDITION CONFORME

Junglinster, le 7 janvier 2014.

Référence de publication: 2014003232/103.

(140002529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

Discovery Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 175.431.

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth of September.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Discovery Luxembourg Holdings 2 S.à r.l., a private limited-liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under Luxembourg laws, having its registered office at 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 179767, here represented by Marie-Eve Delpech, having her professional address at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, initialed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to this deed for registration purposes.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") holding all the issued shares representing the entire share capital of Discovery Luxembourg 1 S.à r.l., a private limited-liability company established and existing under Luxembourg laws, having its registered office at 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 175431, incorporated by a deed of the undersigned notary dated 4 February 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 940 of 19 April 2013, and whose articles of association have not been amended since (the "Company").

II. The Company's share capital is set at one hundred twenty thousand Danish kroner (DKK 120,000.-) represented by one hundred twenty thousand (120,000) shares, having a nominal value of one Danish krone (DKK 1.-) each, fully paid-up.

III. The Shareholder then adopted the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the financial year of the Company which shall henceforth start on 1 October of each year and end on 30 September of the following year.

As an interim measure, the first financial year of the Company, started upon the Company's incorporation on 4 February 2013, shall end on 30 September 2013.

Second resolution

The Sole Shareholder then resolved to amend the articles of association of the Company to reflect the above resolution. Consequently, Article 18, first paragraph of the Company's articles of association, shall be amended to read as follows:

" **Art. 18. Business year.** The Company's financial year starts on 1 October of each year and ends on 30 September of the following year."

The interim provision following the Company's articles of association, shall be amended to read as follows:

"The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 30 September 2013."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of these resolutions are estimated at one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, this deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancy between the English and the French versions, the English version will be prevailing.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, the proxy-holder signed this deed, together with the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente septembre.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Discovery Luxembourg Holdings 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 179767,

ici représentée par Marie-Eve Delpech, ayant son adresse professionnelle au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrées avec elle.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte de ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associé unique ("l'Associé Unique") détenant toutes les parts représentant la totalité du capital social de Discovery Luxembourg 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175431, constituée par un acte du notaire instrumentant daté du 4 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 940 du 19 avril 2013, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis (la "Société").

II. Le capital de la Société est fixé à cent vingt mille couronnes danoises (120.000,- DKK), représenté par cent vingt mille (120.000) parts sociales, d'une valeur nominale d'une couronne danoise (1,00 DKK) chacune, entièrement libérées.

III. L'Associé Unique adopte, ensuite, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'exercice social de la Société, qui commencera désormais le premier octobre de chaque année et se terminera le 30 septembre de l'année suivante.

A titre transitoire, le premier exercice de la Société, commencé à la constitution de la Société, le 4 février 2013, prend fin le 30 septembre 2013.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide ensuite de modifier les statuts de la Société pour les mettre en concordance avec la résolution qui précède.

En conséquence, l'article 18, premier paragraphe des statuts de la Société est modifié pour se lire désormais comme suit:

" **Art. 18. Exercice social.** L'exercice social commence le premier octobre de chaque année et se termine le 30 septembre de l'année suivante."

Les dispositions transitoires qui suivent les statuts de la Société sont modifiées pour se lire désormais comme suit:

"Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 30 septembre 2013."

18813

Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes résolutions à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et de préciser qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, le mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M-E. Delpech et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 octobre 2013. LAC/2013/45418. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signée): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Référence de publication: 2013182361/104.

(130223210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Porta Volta Developments S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 86.221.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014005616/13.

(140004791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

RE Capital S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.287.

In the year two thousand and thirteen, on the sixteenth of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

LBREP III BC S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 132.552;

here represented by Ms. Flora Gibert, employee, with professional address at 15 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a power of attorney established on 12 December 2013.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing in Luxembourg under the name of "Re Capital S.à r.l.", having its registered office at 2 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 139.287, incorporated by a deed of the undersigned notary of 30 May 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1626 of 2 July 2008.

II. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by eleven thousand two hundred fifty (11,250) class A shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each plus one thousand two hundred fifty (1,250) class B shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

III. The sole shareholder resolves to dissolve the Company anticipatively and to put it into liquidation.

IV. The sole shareholder resolves to appoint itself – LBREP III BC Sàrl, prenamed – as liquidator of the Company.

The liquidator has the most extended powers as provided by articles 144 to 148 bis of the Luxembourg companies law. He may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the Company for all operations being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the Company to the sole shareholder, in kind or in cash.

The said person may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

V. The sole shareholder resolves to give full discharge to the members of the Board of Managers of the Company for the accomplishment of their mandate unless the liquidation reveals faults in the execution of their duty.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present sole shareholder's meeting are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le seize décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LBREP III BC S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social est au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.552;

ici représentée par Madame Flora Gibert, employée privé, ayant son adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 12 décembre 2013. Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "Re Capital S.à r.l.", ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 139.287, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 30 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1626 du 2 juillet 2008.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500), représenté par onze mille deux cent cinquante (11.250) parts sociales de Classe A d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, et mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de Classe B d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune.

III. L'associé unique décide la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation volontaire.

IV. L'associé unique décide de se nommer lui-même – LBREP III BC Sàrl, précitée – comme liquidateur de la Société.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle

est requise. Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la Société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société aux associés, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui suit soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

V. L'associé unique décide de donner décharge aux membres du Conseil de Gérance de la Société, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombent.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-). Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant représenté par son mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 17 décembre 2013. Relation: LAC/2013/58111. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013182862/106.

(130222943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Visulux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval.

R.C.S. Luxembourg B 152.132.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014005755/9.

(140004971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Manin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 97, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 154.754.

Im Jahre zweitausenddreizehn, den achtzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Herr Klaus KÖRNER, Kaufmann, geboren in Saarbrücken (Bundesrepublik Deutschland), am 31. August 1965, wohnhaft in D-66606 St. Wendel, Am Schlaufenglan 15, hier vertreten durch Herrn Max MAYER, Angestellter, berufsansässig in Junglinster, 3, route de Luxembourg, auf Grund einer ihm ausgestellten Vollmacht, welche nach «ne varietur» Signatur gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt.

Welcher Komparsent den amtierenden Notar, durch seinen Bevollmächtigten, ersucht folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Manin S.à r.l.", mit Sitz in L-5670 Altwies, route de Luxembourg (Le Moulin), (R.C.S. Luxemburg Sektion B Nummer 154.754), gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, am 9. Juli 2010, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2008 vom 27. September 2010.

- Dass der Komparsent erklärt der einzige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Manin S.à r.l." zu sein und dass er den amtierenden Notar ersucht, die von ihm in ausserordentlicher Generalversammlung gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft nach L-5445 Schengen, 97, route du Vin zu verlegen und dementsprechend Artikel vier (4) der Satzungen abzuändern wie folgt:

" **Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Schengen."

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Zweck der Gesellschaft zu erweitern und somit Artikel 2 der Satzung wie folgt abzuändern:

« **Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist das Betreiben von Gastronomiebetrieben, das Consulting für Gastronomiebetriebe sowie Gross- und Einzelhandel, Im- und Export von Getränken und Nahrungsmitteln.

Die Gesellschaft kann sich, im Rahmen des berufsrechtlich Zulässigen, durch Kapitalbeteiligungen oder auch auf sonst irgendeine Art und Weise an den Gesellschaften oder Unternehmen beteiligen, die ganz oder teilweise denselben Gesellschaftszweck oder einen ähnlichen Gesellschaftszweck verfolgen oder auch nur einen solchen Zweck verfolgen, der den Ausbau und die Expansion der Gesellschaft fördern könnte.

Die Gesellschaft kann des Weiteren in Erwerb und Management eines Portfolios von Patenten und/oder sonstigen geistigen Schutzrechten gleich welcher Art oder Herkunft investieren.

Die Gesellschaft darf Zweigniederlassungen errichten, soweit die berufsrechtlichen Voraussetzungen dafür erfüllt sind.

Die Gesellschaft kann außerdem alle anderen Operationen finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.»

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Kündigung des Geschäftsführers anzunehmen und ernennt als neuen alleinigen Geschäftsführer auf unbestimmte Dauer:

Herr Klaus KÖRNER, Kaufmann, geboren in Saarbrücken (Bundesrepublik Deutschland), am 31. August 1965, wohnhaft in D-66606 St. Wendel, Am Schlaufenglan 15.

Der Geschäftsführer hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaft rechtmäßig und ohne Einschränkungen durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr acht hundert fünfzig Euro abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben zusammen mit Uns dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 décembre 2013. Relation GRE/2013/5275. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014000272/57.

(130223764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2013.

Winch Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 109.460.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Septembre 2013.

WINCH PROPERTIES S.à r.l.

Christelle Ferry

Gérante

Référence de publication: 2014005761/14.

(140005565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.
